

PROGRAMME DE FORMATION

# Les stock-options

2019

Dates et Lieux	A définir
Durée	1 jour
Horaires	A définir

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Type	
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	
-----------	--



**Intervenant**

A définir

## Objectif(s) de la formation

- Démontrer l'intérêt patrimonial des stock-options tant au niveau des sociétés que des bénéficiaires.
- Connaissance des modalités d'exercice des options et des régimes fiscaux et sociaux applicables.
- Sort des stock-options en cas de liquidation du régime matrimonial par décès ou par divorce.

## Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes.

C'est la signature habituelle de FIDROIT.

- Quelles sont les conditions et la procédure d'attribution des options ?
  - Les conditions relatives à la société (fenêtres d'attribution)
  - Les conditions relatives aux bénéficiaires (conditions de performance, de groupe de sociétés)
- Faut-il privilégier l'exercice des options à l'échéance ou l'exercice anticipé ?
- Comment optimiser la gestion des stock-options lors d'événements tenant à la société ?
  - Le rapport spécial, les mécanismes d'ajustement, les fusions, scissions et dissolutions, la cession de contrôle et les offres publiques.
- Comment anticiper la gestion lors d'événements tenant aux bénéficiaires ?
  - Notamment ceux tenant à leur situation dans l'entreprise ou à leur situation familiale (régimes matrimoniaux, successions)
- Quel est le régime fiscal ?
  - Modes de taxation, imputation des moins-values, options et ISF, les options attribuées par des sociétés étrangères.
- Quelles sont les solutions patrimoniales permettant une optimisation fiscale ?
  - La donation des actions simples avec réserve de quasi-usufruit ou l'intégration dans un système d'épargne entreprise.
- Quel est le régime social applicable pour la société ? Pour l'entreprise ?

## Contactez-nous

### Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : [formation@fidroit.fr](mailto:formation@fidroit.fr)

### Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : [formationpro@fidroit.fr](mailto:formationpro@fidroit.fr)